



Madame Anne HIDALGO
Maire de Paris
MAIRIE DE PARIS
Place de l'Hôtel de Ville
75196 PARIS Cedex 04

Lettre recommandée A.R.

Paris, le 7 avril 2015

Objet : Grand Ecran Italie

Madame la Maire,

Dans votre réponse à notre courrier du 28 février (signée de votre conseillère culture), vous évoquez "*la fermeture de cette salle en 2006 par Pathé-Gaumont, motivée par une baisse importante de la fréquentation*".

Nous vous rappelons que jusqu'à sa fermeture début 2006 le complexe Grand Écran se maintenait dans le peloton de tête des meilleures fréquentations des salles parisiennes (voir chiffres en annexe). La baisse - toute relative – invoquée, en fait un prétexte à réaliser une affaire immobilière, serait donc plutôt le résultat d'une médiocre programmation dans les dernières années et d'une mono-activité inadaptée à sa vocation type "Grand Rex".

Quant au supposé "*phénomène d'obsolescence accéléré*", il ne peut en aucun cas s'appliquer à cette salle récemment conçue par la Ville de Paris comme "La" salle du XXI^{ème} siècle, mais serait plutôt la conséquence de l'abandon par Pathé-Gaumont de la plupart des obligations du cahier des charges propres à la rentabiliser.

Votre courrier rappelle que "*la Maire a vivement regretté la fermeture de cette salle*".

Or la mairie de Paris est entièrement responsable de cette situation, en ayant :

- refusé de faire respecter la convention signée entre la Ville de Paris et l'exploitant, qui interdisait tout arrêt d'exploitation pendant au moins 15 ans à compter de l'achèvement du bâtiment (soit jusqu'en juin 2008)* ;
- accordé toutes ses autorisations aux commerces ainsi que les permis de démolir et de construire ;
- refusé de lancer une étude de faisabilité, ainsi qu'un appel d'offres auprès de repreneurs culturels ;
- refusé depuis 2005 de recevoir les candidats-repreneurs désireux de présenter leurs projets (exploitant de cinéma, organisateur de concerts, producteurs de spectacles ou de comédies musicales...) ;
- refusé toutes les mesures de préservation maintes fois demandées, notamment dans le cadre du PLU.

En reprenant mot pour mot sans les vérifier les arguments de Pathé-Gaumont, la mairie de Paris a donc fait le jeu de grands groupes privés, au lieu de défendre la mission « d'intérêt général » assignée à cette salle par le Conseil de Paris.

Vous affirmez que "*la municipalité a toujours été attentive à la préservation de la vocation culturelle de ce lieu, comme en témoignent les vœux du Conseil de Paris de décembre 2013 et de juin 2014*". Mais ces vœux - bienvenus mais tardifs - ne furent qu'une nouvelle occasion de sauvetage manquée puisqu'à la proposition du groupe Europe Ecologie Les Verts fin 2013 (que la Ville rachète la salle pour la revendre aussitôt à un repreneur culturel), l'exécutif parisien a préféré l'adoption de « vœux pieux » laissant le champ libre aux tractations totalement opaques entre Pathé-Gaumont et de mystérieuses sociétés immobilières, aboutissant notamment au projet de faire du Grand Écran une salle de sport low-cost... tandis que certaines rumeurs le disent voué à être transformé en surfaces commerciales. Ce qui a déjà commencé avec les travaux engagés dans les deux superbes petites salles attenantes pour en faire des boutiques bas de gamme, avec l'accord de la Ville de Paris (mais sans aucun permis de démolir ni de construire).

Pour ce qui est des salles du MK2 Bibliothèque évoquées dans votre courrier, il se trouve que leur ouverture dans un quartier très excentré n'a pas compensé les nombreuses fermetures dans le centre du 13^{ème}, et la Fondation Pathé peu fréquentée (dédiée aux films restaurés du patrimoine, comme le sera le futur Gobelins-Fauvettes) est loin d'avoir remplacé l'offre grand public des salles précédemment fermées.

Quant au « nouveau » Théâtre 13 Seine, il ne fait que prendre la place de l'ancien théâtre du Lierre démoli, de même que le nouveau conservatoire Maurice Ravel remplace l'ancien conservatoire fermé.

L'"essor culturel" du 13^{ème} que vous mettez en avant apparaît donc peu significatif compte-tenu de l'augmentation de la population, toujours privée de son unique grande salle.

A l'appui de notre précédent courrier, nous vous joignons divers documents prouvant que cette salle a bien été *"spécialement aménagée de façon permanente pour y donner des concerts, des spectacles de variétés ou des représentations d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique"*, conformément aux **dispositions de l'Ordonnance de 1945. Celles-ci rendent de fait illégales toutes les autres affectations attribuées** (magasins, multiplexe, salle de sport, etc...), et sont en parfaite adéquation avec le projet du dernier repreneur culturel en date.

Au vu de l'attachement des habitants à cet équipement d'exception, dont témoignent les nombreux projets, soutiens et commentaires postés récemment sur votre site dédié au budget participatif (Idee.paris), nous vous réitérons notre demande de nous préciser les mesures concrètes envisagées pour :

- "accompagner l'implantation d'une grande salle de spectacle place d'Italie" comme l'annonçait votre programme municipal de mars 2014, et pour
- préserver sa vocation culturelle selon les vœux adoptés par le Conseil de Paris*.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Marie-Brigitte Andrei
Présidente

* d'après le certificat de conformité daté de juin 1993 (ci-joint).

NB : A l'instar des repreneurs culturels qui n'ont jamais été reçus ni par Pathé ni par la Ville de Paris (malgré de multiples demandes de rendez-vous), nous attendons toujours que se concrétisent les deux promesses du **vœu adopté en juillet 2013 par le Conseil de Paris**, à savoir :

- ***que la Ville de Paris poursuive les échanges avec l'association Sauvons le Grand Ecran...***
(qui se sont bornés jusqu'ici à la réclamation par la Ville de 500 € dans le cadre des contentieux engagés par notre association pour la préservation de ce patrimoine des parisiens) ;
- ***qu'elle étudie la faisabilité de reconversion de cette salle en un lieu polyvalent pouvant accueillir divers types de spectacles (musique, théâtre, audiovisuel, cinéma...)***
(or à ce jour nous restons sans la moindre nouvelle de cette étude de faisabilité, réclamée en vain depuis des années).

PJ :

- Certificat de conformité (daté du 3 juin 1993),
- Voeu et amendement proposés par le groupe EELV en décembre 2013,
- Voeu adopté en juillet 2013 *relatif au maintien du Grand Ecran Italie comme salle polyvalente tournée vers les offres culturelles grand public*, proposé par le groupe EELV,
- Dossier Le GRAND ÉCRAN ITALIE en CHIFFRES et en IMAGES,
- Dossier Le GRAND ÉCRAN de KENZO TANGE, contenant des croquis et maquettes de Kenzo Tange,
- PLANS de la salle et de l'immeuble "Grand Ecran" issus de la brochure "Ville de Paris - Kenzo Tange Associates",
- Conférences de presse de Jacques Chirac des 06/10/86 et 21/05/87
- Ordonnance de 1945.